

Charte de responsabilité environnementale du CERPOP

Après plusieurs décennies de recherche scientifique, le lien entre activités humaines, changement climatique et dégradations de la biosphère est aujourd'hui clairement établi et documenté à l'échelle mondiale. Les travaux de prospective montrent qu'il existe un risque élevé que la situation devienne irréversible si nous poursuivons sur la trajectoire actuelle d'utilisation de ressources et de rejet de gaz à effet de serre (GES). Les Accords de Paris ont ainsi fixé l'objectif de diminuer les émissions de GES de 40 % (année de référence : 1990) d'ici 2030.

Face à cette urgence environnementale, le comité de direction de l'unité, signataire de cette charte, reconnaît la nécessité d'engager les membres de l'unité dans un plan d'action et de promouvoir sa mise en œuvre au sein de l'unité. L'objectif est de parvenir à un changement progressif de pratiques professionnelles pour réduire l'impact environnemental des activités de recherche de l'unité. Il s'engage à diffuser cette charte auprès de son personnel, et à promouvoir sa mise en application rapide et effective dans son environnement tant interne qu'externe, notamment sur les axes définis ci-dessous.

Le comité de direction de l'unité s'engage à prendre en compte la problématique de l'empreinte environnementale dans la gestion et le fonctionnement de l'unité de recherche dans les 7 thématiques majeures suivantes :

1/ Gestion de l'unité de recherche

Le comité de direction de l'unité s'engage à :

- (a) Prendre en compte la problématique environnementale dans la gestion des projets
- (b) Prendre en compte la problématique environnementale dans la gestion des activités de recherche
- (c) Soutenir le groupe Eco responsable chargé d'identifier et d'aider à mettre en œuvre des stratégies de réduction de notre empreinte environnementale et assurer les moyens de sa mission

Les mesures fortes visant à réduire l'impact environnemental des activités du laboratoire peuvent faire l'objet de modifications du règlement intérieur.

2/Réduction de l'impact environnemental du fonctionnement de l'unité

Le comité de direction de l'unité s'engage à accentuer sa maîtrise des dépenses énergétiques, selon les recommandations et les seuils préconisés dans le plan de sobriété énergétique et d'exemplarité de l'Inserm notamment :

- (a) En s'engageant à travailler avec nos hébergeurs/ organismes décisionnaires (université, CHU) vers une régulation thermique raisonnable au sein des locaux
- (b) En étudiant la possibilité de mettre en place des régulateurs de débit pour réduire la consommation d'eau et en promouvant les éco-gestes tels que réduire l'utilisation de l'eau chaude sanitaire
- (c) En agissant auprès des organismes de tutelles et des pouvoirs publics pour permettre une rénovation énergétique des bâtiments
- (d) En promouvant la transition aux énergies renouvelables lorsque c'est possible
- (e) En encourageant les mobilités douces et le covoiturage dans les trajets domicile-travail pour celles et ceux qui peuvent y avoir accès
- (f) En œuvrant auprès des organismes de tutelles pour mettre en place les moyens et installations qui facilitent les mobilités douces et le covoiturage dans les trajets domicile-travail (garage à vélos sécurisés, forums d'échange)
- (g) En encourageant le télétravail (dans la limite autorisée et dans de bonnes conditions) pour limiter les déplacements domicile-travail.

3/ Maîtrise des déplacements professionnels

Le comité de direction de l'unité s'engage à inciter et soutenir le personnel à réduire les déplacements professionnels, surtout longue-distance, et quand les déplacements sont jugés obligatoires,

- (a) A favoriser les déplacements en train plutôt qu'en avion lorsque le temps de trajet incompressible en train est de moins de 4h30 même lorsque le trajet en train est plus cher
- (b) A permettre aux agent.es qui le souhaitent de réaliser les trajets en train plutôt qu'en avion même sur un long trajet (train de nuit par exemple)
- (c) Pour les trajets les plus longs en train, à insister auprès des organismes de tutelle pour prendre en charge des billets en 1ère classe (meilleures conditions de travail : calme, places isolées, prises électriques)
- (d) A inciter les agent.es à participer à des rencontres ou à organiser des rencontres en utilisant la téléconférence ou la visioconférence et en proposant des modalités hybrides pour les réunions et événements organisés par l'unité.

4/ Réduction de la production des déchets

Le comité de direction de l'unité s'engage à :

- (a) Maîtriser la consommation d'équipements divers, notamment informatiques, en incitant à des achats d'objets durables pour une utilisation plus longue (allonger les périodes de renouvellement de PC) et en priorisant les systèmes d'exploitation libres pour éviter l'obsolescence matérielle
- (b) Faciliter et favoriser la réutilisation (dons vers des associations ...) et la réparation d'instruments et de matériel avant de procéder à de nouveaux achats
- (c) Limiter la consommation de papier et n'utiliser que du papier recyclé sauf si absolument nécessaire (courrier officiel)
- (d) Œuvrer à la mise en place du tri sélectif des déchets et/ou agir auprès des organismes de tutelles pour permettre sa mise en place effective.

5/ Alimentation

Le comité de direction de l'unité s'engage à sélectionner des prestataires de restauration événementielle proposant une offre éco responsable, répondant aux critères suivants :

- (a) Mise à disposition d'aliments à faible impact environnemental
- (b) Partenariat avec des fournisseurs locaux et utilisation de circuits courts
- (c) Mise à disposition d'une vaisselle réutilisable et limitation des emballages en préférant les prestations de restauration événementielle qui s'engagent à bannir les plastiques, le matériel jetable (vaisselle, couverts, gobelets, ...)

Une attention sera portée au choix des menus en limitant voire en supprimant les produits d'origine animale en particulier le bœuf.

6/ Communication

Le comité de direction de l'unité s'engage à

- (a) Communiquer auprès de tous les personnels et étudiant.es sur l'impact environnemental des activités de recherche
- (b) Sensibiliser le personnel à la problématique de l'empreinte environnementale

- (c) Inciter le personnel à s'engager dans un effort collectif et individuel pour réduire l'empreinte environnementale et à se rapprocher d'initiatives existantes
- (d) Engager des initiatives collectives avec d'autres laboratoires pour réfléchir et agir pour la réduction de l'empreinte environnementale de la recherche.

7/Bilan de l'empreinte environnementale

Le comité de direction de l'unité s'engage à :

- (a) Effectuer un bilan complet par mandat de l'empreinte environnementale de l'unité de recherche incluant :
 - Une démarche de sensibilisation aux enjeux climatiques en lien avec les activités de recherche
 - Un bilan complet des émissions de gaz à effet de serre (comme préconisé dans le plan sobriété de l'Inserm) incluant consommations des bâtiments, déplacements professionnels et domicile-travail, utilisation du numérique, achats...
 - Un bilan de la production de déchets

Ce bilan ne peut être proposé qu'avec le soutien de nos tutelles en termes d'outils et de personnels, la charge ne pouvant être portée par la seule unité

- (b) Rendre ce bilan de l'empreinte environnementale accessible sur le site de l'unité et le communiquer largement auprès du personnel et des tutelles
- (c) A partir de ce bilan de l'empreinte environnementale, définir une politique volontariste et chiffrée de réduction de cette empreinte pour les années à venir, la mettre en œuvre notamment grâce à des actions de sensibilisation/formation aux différents aspects de notre empreinte (déplacements, alimentation, numérique...), et la suivre dans un processus d'amélioration continue.